

Information aux responsables légaux après un événement de santé

Trace écrite de l'information donnée à la famille après un événement de santé survenu pendant l'accueil.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
2.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Mineur

Nom	Prénom
Date / heure de l'événement	

Faits

Description factuelle	Soins / mesures prises
Avis ou intervention des secours le cas échéant	

Information

Responsable légal contacté	Date / heure
--	------------------------------

Mode de contact	Informations transmises
Consignes / suite	

Validation

Nom du membre de l'équipe	Signature / visa direction
---	--

Points de vigilance

Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Sources de vérification

- **Légifrance - Arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs**

Arrêté du 20 février 2003, art. 1 à 4
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000602110/>

- **Légifrance - Accident grave et situation présentant des risques graves**

CASF R.227-11
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006905555/

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.